

## LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU NORD

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L3221-3 conférant au Président du Conseil départemental le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions aux Vice-présidents ;

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1111-6 modifié par la loi du 21 février 2022 ;

Vu la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique ;

Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;

Vu le décret n°2014-90 du 31 janvier 2014, et notamment son article 6, portant application de l'article 2 de la loi du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique ;

Vu la délibération du Conseil Départemental n° DAJAP/2021/229 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant élection du Président du Conseil Départemental ;

Vu la délibération du Conseil Départemental n° DAJAP/2021/230 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 relative à l'élection des membres de la Commission permanente autres que le Président ;

Vu la délibération du Conseil Départemental n° DAJAP/2022/320 du 26 septembre 2022 relative à la composition de la Commission permanente et constatant la désignation de ses membres autres que le Président et, notamment, de 15 Vice-présidents ;

Vu la délibération du Conseil départemental n° DAJAP/2023/509 du 18 décembre 2023 modifiant la composition de la Commission permanente ;

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental n° DAJAP/2023/480 du 18 décembre 2023 relative à la désignation des représentants du Département au sein des instances ou organismes extérieurs ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2023 portant délégation de fonction et de signature aux 15 Vice-présidents du Conseil départemental pour conduire, chacun en ce qui le concerne, la préparation des affaires du département et notamment Monsieur Valentin BELLEVAL en matière de voiries, infrastructures ;

Vu l'arrêté de déport de Monsieur Valentin BELLEVAL n° AR-DAJAP/2022/985 du 2 janvier 2023 ;

Considérant qu'en application du décret susvisé, les Vice-présidents informent par écrit le président du Conseil départemental de la teneur des questions pour lesquelles ils estiment ne pas devoir exercer leurs compétences afin de prévenir toute situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés qui est de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial ou objectif de leurs fonctions ;

Considérant qu'en application de l'article L1111-6 du Code général des Collectivités Territoriales, le déport dans le cadre de la prévention des conflits d'intérêts est obligatoire concernant les désignations en vertu de la loi dès lors que les délibérations en cours portent sur une dépense non obligatoire au sens de l'article L1612-15 du Code général des Collectivités Territoriales. Tel est aussi le cas des désignations dans les organismes extérieurs en vertu des textes qui les régissent ;

Considérant qu'en application de la loi n°2014-907 du 11 octobre 2013, la prévention des conflits d'intérêts tient également compte des fonctions exercées par un membre de la famille dans le but d'éviter toute situation d'interférence ayant ou donnant l'apparence d'un conflit d'intérêts ;

Considérant que Monsieur Valentin BELLEVAL a adressé sa déclaration d'activités, il appartient à Monsieur le Président du Conseil départemental de déterminer la liste des questions pour lesquelles Monsieur Valentin BELLEVAL doit s'abstenir d'exercer ses compétences.

## **ARRETE**

- ARTICLE 1.** Le tableau annexé à l'arrêté n° AR-DAJAP/2022/985 sus-visé est remplacé par le tableau joint au présent arrêté.
- ARTICLE 2.** Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant le Président du Conseil départemental ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télé-recours citoyens » accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).
- ARTICLE 3.** Le présent arrêté sera transmis au préfet et publié sur le site [www.lenord.fr](http://www.lenord.fr).

Signé électroniquement à Lille le 11/03/2024

Christian POIRET  
Président du Département du Nord

Liste des désignations de Monsieur Valentin BELLEVAL

Nom de l'organisme	Type d'instance	Fonction	Qualité	Date de désignation	Observations
ADRC - Association Vélo & Territoires	En qualité de "Membres adhérents" à l'Assemblée générale	Suppléant	Représentant du Conseil Départemental	27/09/2021	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
CCAF - Commission communale d'aménagement foncier d'Ebblinghem	Commission communale d'aménagement foncier	Suppléant	Représentant du Conseil Départemental	05/05/2022	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
CCAF - Commission communale d'aménagement foncier de Lynde	Commission communale d'aménagement foncier	Suppléant	Représentant du Conseil Départemental	05/05/2022	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
CCAF - Commission communale d'aménagement foncier de Renescure	Commission communale d'aménagement foncier	Titulaire	Représentant du Conseil Départemental	05/05/2022	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
CCAF - Commission communale d'aménagement foncier de Wallon-Cappel	Commission communale d'aménagement foncier	Titulaire	Représentant du Conseil Départemental	05/05/2022	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
CDAF - Commission Départementale d'aménagement foncier sous la responsabilité du Département	Commission permanente	Titulaire	Représentant du Département	03/02/2022	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
CDSR - Commission Départementale de la Sécurité Routière	Commission départementale	Suppléant	Représentant du Conseil Départemental	19/07/2021	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
CLI - Commissions Locales d'Information	CLI de Gravelines - Collège des élus	Titulaire	Représentant du Conseil Départemental	27/09/2021	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
CSDF – Comités de suivi des dessertes ferroviaires	Comité 4 : Bassin minier : Hazebrouck-Béthune-La Bassée-Don-Lens-Libercourt-Arras-Douai	Titulaire	Représentant du Conseil Départemental	21/11/2022	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
EHPAD-ESTAIREs - Maison de retraite Résidence Les Charmilles	Conseil d'administration	Titulaire	Représentant du Département	19/07/2021	Pas de déport en cas de délibération qui ne concerne pas une dépense, qui concerne une dépense obligatoire ou qui concerne tous les EHPAD.

EHPAD-HAVERSKERQUE - Maison de Retraite La Baronnie du Val de Lys	Conseil d'administration	Titulaire	Représentant du Département	19/07/2021	Pas de déport en cas de délibération qui ne concerne pas une dépense, qui concerne une dépense obligatoire ou qui concerne tous les EHPAD.
EHPAD-LA GORGUE - Maison de retraite Résidence de Beaupré	Conseil d'administration	Titulaire	Représentant du Département	19/07/2021	Pas de déport en cas de délibération qui ne concerne pas une dépense, qui concerne une dépense obligatoire ou qui concerne tous les EHPAD.
EHPAD-MERVILLE - Maison de retraite Léon Duhamel	Conseil d'administration	Titulaire	Représentant du Département	19/07/2021	Pas de déport en cas de délibération qui ne concerne pas une dépense, qui concerne une dépense obligatoire ou qui concerne tous les EHPAD.
EHPAD-STEENBECQUE - Résidence les Myosotis	Conseil d'administration	Titulaire	Représentant du Département	19/07/2021	Pas de déport en cas de délibération qui ne concerne pas une dépense, qui concerne une dépense obligatoire ou qui concerne tous les EHPAD.
ESTAIREs - Collège Public Henri Durez	Conseil d'administration	Titulaire	Représentant du Conseil Départemental	01/07/2021	Pas de déport en cas de délibération qui ne concerne pas une dépense, qui concerne une dépense obligatoire ou qui concerne tous les collèges publics.
HAZEBROUCK - Collège Public des Flandres	Conseil d'administration	Titulaire	Représentant du Conseil Départemental	19/07/2021	Pas de déport en cas de délibération qui ne concerne pas une dépense, qui concerne une dépense obligatoire ou qui concerne tous les collèges publics.
HAZEBROUCK - Collège Public Fernande Benoist	Conseil d'administration	Titulaire	Représentant du Conseil Départemental	19/07/2021	Pas de déport en cas de délibération qui ne concerne pas une dépense, qui concerne une dépense obligatoire ou qui concerne tous les collèges publics.

iNORD - Agence d'ingénierie départementale du Nord	Conseil d'administration	Titulaire	Représentant du Conseil Départemental	19/07/2021	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
MERVILLE - Collège Public Henri Dunant	Conseil d'administration	Titulaire	Représentant du Conseil Départemental	19/07/2021	Pas de déport en cas de délibération qui ne concerne pas une dépense, qui concerne une dépense obligatoire ou qui concerne tous les collèges publics.
<b>NORDSEM - Société d'économie mixte locale d'aménagement pour les territoires du Nord</b>	<b>Conseil d'administration</b>	<b>Titulaire</b>	<b>Représentant du Conseil Départemental</b>	<b>18/12/2023</b>	<b>Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.</b>
<b>OPH59 – Partenord Habitat</b>	<b>Conseil d'administration</b>	<b>Titulaire</b>	<b>Représentant du Conseil Départemental</b>	<b>18/12/2023</b>	<b>Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.</b>

### Fonctions externes de Monsieur Valentin BELLEVAL

Nom de l'organisme	Fonction	Date de début	Date de Fin	Observation
Commune d'Hazebrouck	Maire	30/06/2020		Déport systématique.
Cœur de Flandre Agglo	Président	30/06/2020		Déport systématique.
Pôle Métropolitain des Flandres	Président	30/06/2020		Déport systématique.
Centre Hospitalier d'Hazebrouck	Président du conseil de surveillance	01/01/2020		Déport systématique.
Groupe Duval	Responsable du développement	01/03/2016	01/07/2020	Déport systématique.
SARL Fabiola	Participations financières directes dans le capital	01/01/2016		Déport systématique.
SCI Belteau	Co-gérant et participations financières directes dans le capital	01/01/2021		Déport systématique.
SCI Fabimmo	Participations financières directes dans le capital	01/01/2019		Déport systématique.
SCI Nunquam Non Paratus	Co-gérant et participations financières directes dans le capital	01/01/2017		Déport systématique.
Syndicat Mixte Flandre et Lys	Membre du comité syndical			Déport systématique.

### Fonction exercée par un membre de la famille de Monsieur Valentin BELLEVAL

Nom de l'organisme	Fonction / Lien de parenté	Date de début	Date de Fin	Observation
GEIE - GELOTTI - PE	Chargée de mission Finances au sein de l'initiative européenne "Actions Innovatrices Urbaines" / Conjointe	01/01/2015		Déport systématique.